

AFFAIRE N° 4.

OBJET : Extension du réseau d'assainissement pour le raccordement à l'égoût des tinettes - Approbation de l'avant-projet sommaire

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme vous le savez, le service des vidanges est en voie de disparition. Cependant, les propriétaires de certaines habitations ont toujours recours à ce service.

Aussi, pour palier ces inconvénients, la Municipalité se propose de prendre en charge, le raccordement à l'égoût de ces propriétés.

Le montant des travaux a été chiffré à 1 000 000 de francs et seront financés de la façon suivante :

- Subvention du Ministère de l'Intérieur (20 %)	200 000 F
- Emprunt auprès de la C.D.C. (80 %)	<u>800 000 F</u>
TOTAL	1 000 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'adopter l'avant-projet qui vous est présenté,
- de m'autoriser à solliciter la subvention du Ministère de l'Intérieur ainsi que l'emprunt correspondant,
- de m'autoriser également à faire exécuter les travaux en régie communale.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Les Commissions précisent que ce projet de financement reste aléatoire, compte tenu de l'attitude extrêmement pointilleuse, pour ne pas dire tracassière qui est celle des services de contrôle financier".

LE MAIRE - Le service du contrôle financier avait précisé qu'il ne s'agissait pas tout à fait d'extensions de réseaux d'assainissement et c'est pour cela qu'il y a eu des discussions sur cette affaire.

En fait, toutes ces personnes qui utilisent encore des tinettes sont celles qui ne peuvent effectuer leur raccordement au réseau.

Etant donné que nous désirons supprimer ce service des tinettes qui est intolérable à notre époque, il faut bien que nous passions à cette formule.

Dr Gilbert GERARD - Où sont déversées les tinettes à l'heure actuelle ?

LE MAIRE - A la Jamaïque. Les services de la D.D.A.S.S désinfectent ensuite.

Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x

V U - Pour le Préfet et par délégation
de Directeur des Travaux et des
Collectivités Locales,
Signé: Martin Claude ALARCON
Saint-Denis le 10 Avril 1980
Le Chef de Bureau, délégué
Signé: Jacques Lacoste